

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud
SÉANCE du 10 juillet 2015

Délibération n° 68-2015

Le conseil d'administration approuve les règles de comptabilisation des heures dans le service des enseignants et enseignants-chercheurs prévues au point 4 de la charte pour les groupes à petits effectifs.

Membres en exercice : 26 membres

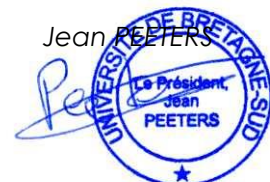
Votes : 15

Pour :	9
Contre :	2
Abstention(s) :	4

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS



Document(s) en annexe au présent extrait : Cf. Charte de cadrage des activités prises en compte dans le service des enseignants et enseignants-chercheurs jointe à la délibération 67-2015

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 17 juillet 2015.

Document mis en ligne le : 17 juillet 2015.